

PROGRAMME D'ELEVAGE ET CHARTE DE QUALITE des élevages New Forest

Le programme d'élevage pour la race New Forest, créé en mars 2005, a été mis au point par l'association française du poney New Forest (AFPNF). Ce programme a vu le jour suite à l'agrément accordé à l'AFPNF par le Ministère de l'Agriculture, ainsi qu'à la reconnaissance de la production équine comme une activité agricole à part entière. Ce dernier point implique en effet une professionnalisation de la filière et une prise en compte de la Politique agricole commune (PAC) : respect de certaines règles concernant les bonnes pratiques agricoles et environnementales, le bien-être animal et la transparence de la production.

LE PROGRAMME D'ELEVAGE

Le programme d'élevage s'est construit autour de 7 objectifs :

1. Orienter la production par la sélection de la race

Cet objectif intègre en premier lieu le respect des critères de sélection portant sur les qualités essentielles et reconnues de la race : poney conforme au standard de la race, au bon caractère, etc.

Cette sélection vise l'amélioration des aptitudes sportives (amplitude des allures, aptitude à l'obstacle). Cela passe par une détection des reproducteurs et une mise en valeur des produits. Ainsi, dans le cadre du programme d'élevage, les éleveurs sont incités à présenter leurs reproducteurs et leurs produits en épreuves d'élevage et à valoriser leurs aptitudes sportives.

2. Caractériser les reproducteurs par l'attribution de mentions qualificatives

La caractérisation consiste à attribuer aux reproducteurs et aux produits des qualifications valorisées par des mentions :

- aux produits eux-mêmes, par leurs propres résultats en épreuves « modèle » de la race, et en épreuves sportives ou de loisir, dans toutes les disciplines ;
- aux reproducteurs, par les résultats de leurs produits dans les mêmes épreuves.

Ces qualifications permettront de mieux caractériser l'offre des reproducteurs et des produits, afin de mieux orienter les choix d'accouplement des éleveurs et de faciliter les recherches de la clientèle.

3. Soutenir la production en race pure : mesures conservatoires

Les objectifs sont :

- le maintien des effectifs du cheptel reproducteur et le soutien à son renouvellement en race pure ;
- l'incitation à faire reproduire en race pure, par la promotion des produits du Livre A (essentiellement les produits issus d'étalons approuvés pour produire dans ce livre) ;
- la facilitation de l'accès aux étalons New Forest de qualité, français ou étrangers, grâce à une aide financière pour l'insémination artificielle (IA)



© AFPNF

New Forest attelés

4. Conforter la place du New Forest sur le marché

C'est à dire :

- promouvoir la race : faire connaître les qualités du New Forest grâce à la presse, au site de l'association, à la médiatisation des résultats en compétitions et événements, etc. ;
- sensibiliser les utilisateurs, les faire participer à cette promotion de la race ;
- favoriser la commercialisation des produits, grâce à l'organisation de ventes inter-races permettant de mettre en avant les qualités du New Forest, à la diffusion de listes de poneys à vendre, au site de l'association, etc.

5. Assurer l'information des éleveurs

L'information se fait notamment grâce à l'édition du bulletin « New Forest info » et au site Internet de l'AFPNF. Sont ainsi diffusées les informations utiles concernant :

- les dates des épreuves et événements, les résultats ;
- la diffusion des données concernant les caractéristiques ;
- les listes des produits disponibles à la vente ;
- la réglementation ;
- la vie associative.

6. Former des éleveurs et juges de race

Cet objectif vise à soutenir la formation des éleveurs intéressés par des sessions proposées par des organismes agréés (France dressage, Les Haras nationaux...), et à assurer, ▶

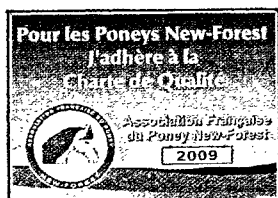
▶ avec les partenaires institutionnels et professionnels, la formation des juges de race en privilégiant l'implication régionale.

Les juges ont pour mission d'appliquer les objectifs de sélection de la race définis par le conseil d'administration et plus particulièrement la commission de stud-book.

7. Sensibiliser les éleveurs aux exigences de la PAC à travers la « Charte de qualité des élevages ».

Cette charte, inscrite dans le cadre de la PAC, définit les objectifs de bonne conduite de l'élevage, et les moyens de bonne conduite de l'éleveur, pour contribuer à une éthique de bonnes pratiques d'élevage, en assurant la plus grande transparence vis-à-vis de la qualité des produits.

C'est un outil de promotion des élevages New Forest vis-à-vis de la clientèle. Les élevages respectant cette charte peuvent afficher une plaque distinctive.



LA CHARTE DE QUALITÉ DES ÉLEVAGES NEW FOREST

Objectifs de bonne conduite

- contribuer à une éthique de bonne conduite d'élevage : alimentation saine et adaptée, bonne hygiène et

bon suivi vétérinaire, développement d'une relation « homme-poney » favorisant le développement naturel d'un comportement confiant et respectueux ;

- assurer la transparence de la production et de la qualité des produits de l'élevage : bonne tenue du registre d'élevage, utilisation de la base SIRE (système d'information relatif aux équidés) pour le suivi des performances et des ascendants ou collatéraux, indication de toute administration de produits sur les documents adaptés ;

- garantir une amélioration génétique réelle des produits de l'élevage : utiliser des juments inscrites au livre généalogique et des étalons approuvés, présenter des produits en bon état physique et sanitaire, qualifier les produits en concours d'élevage et les faire exploiter en compétition.

Moyens de bonne conduite de l'éleveur :

- pour les étalons : respect du protocole de monte publique établi par Les Haras nationaux, application de la prophylaxie élémentaire pendant la saison des saillies, dépistage éventuel des maladies transmissibles ;
- pour les juments pleines : alimentation adaptée, bon suivi sanitaire (vaccination, vermifuge, parage) et suivi gynécologique ;
- pour les poulains : alimentation adéquate, suivi sanitaire (vaccination, vermifuge, parage), socialisation et



Poulain New Forest, Telbia de la Mercerie

éducation adaptées à leur âge et à leur évolution, présentations en concours.

Mesures sanitaires et réglementaires :

Ces mesures comprennent :

- l'hygiène générale du troupeau et des locaux : surveillance, vaccins, vermifuges, désinfections, respect de quarantaines, etc. ;
- l'utilisation d'un matériel de transport adapté et entretenu, un stockage de qualité des fourrages, la surveillance de l'hygiène des abreuvoirs et des espaces de distribution de nourriture ;
- l'entretien des prairies dans de bonnes conditions agricoles et environnementales : maintien de pâturages permanents, apport d'engrais raisonné, entretien des haies, utilisation de clôtures adaptées aux équidés, etc. ;
- l'engagement de l'éleveur à utiliser au moins un étalon New Forest, à produire au moins à hauteur de 50% en race pure, et à adhérer à l'AFPNF.

Anne-Claire GRISON

Pour en savoir plus
Association française du poney New Forest :

Secrétariat : M. Roland PALANCHE

Tél. 02 37 37 23 81

Adresse : AFPNF - 18 rue de Sarrelouis
57550 VILLING TROIS MAISONS

Site : www.asso-newforest.com

Contact : contact@asso-newforest.com

Président : M. François MULLER

Tél. 03 87 57 00 60

Fax 03 87 57 07 27



Etoile d'Hardy, étalon New Forest